

1207336405

DATE DEPOT :	2012-08-03
NUMERO DE DEPOT :	2012R073273
N° GESTION :	2006B07629
N° SIREN :	442395448
DENOMINATION :	POWEO DIRECT ENERGIE
ADRESSE :	2 bis rue Louis Armand 75015 Paris
DATE D'ACTE :	2012/06/01
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	DELEGATION DE POUVOIR

DIRECT ENERGIE
Société anonyme au capital de 9.857.850 euros
Siège social : 2 bis, rue Louis Armand – 75015 Paris
448 572 057 RCS Paris

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 1er JUIN 2012

(...)

PREMIERE DECISION - **Approbation du projet de fusion-absorption de la Société par Poweo - Pouvoirs pour finaliser et signer le traité de fusion ainsi que pour réaliser les démarches nécessaires**

A titre liminaire, le Président rappelle que les conseils d'administration de Poweo et Direct Energie, réunis respectivement les 20 et 21 mars 2012, ont approuvé le principe d'une fusion par absorption de Direct Energie par Poweo (l' « **Opération Envisagée** ») et qu'il est aujourd'hui proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la signature du projet de traité de fusion arrêtant les modalités définitives de l'Opération Envisagée.

(...)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

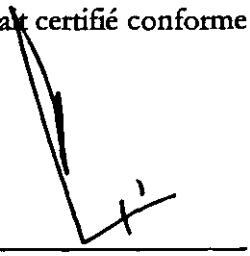
- approuve le projet de fusion par absorption de la Société par Poweo tel qu'il lui a été présenté et selon les autres modalités figurant dans le Projet de Traité de Fusion dont il approuve généralement les termes et décide de soumettre les opérations correspondantes à l'assemblée générale des actionnaires ;

- confère en conséquence tous pouvoirs au Président, avec faculté de subdélégation pour tout ou partie, aux fins de procéder à tout ajustement nécessaire sans modifier les termes essentiels du traité de fusion relatif à l'Opération Envisagée, de le signer et de procéder aux opérations nécessaires en vue de la réalisation de l'opération, ainsi que de signer tous documents et procéder à toutes formalités aux fins de la réalisation de l'opération susvisée, et de manière générale, faire le nécessaire ;

- donne mandat exprès au Président à l'effet de signer au nom de la Société la déclaration de régularité et de conformité conformément aux articles L. 236-6 et R. 236-4 du Code de commerce, sous réserve de la réalisation de l'Opération Envisagée.

(...)

Pour extrait certifié conforme



Xavier Caïtucoli
Président du Conseil d'administration